

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE - « P.F.O. »

Société Civile de Placement Immobilier
Capital Social : 216 080 800 €.
Siège Social : 9, rue Jadin - 75017 PARIS.
385 208 905 R.C.S. Paris.

Avis de convocation

Les associés de la Société « **LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE** » sont convoqués en **assemblée générale ordinaire**, conformément à la loi et aux statuts, à l'ESPACE ATHENES, 8, rue d'Athènes à PARIS 9ème, le mercredi 23 juin 2010, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2009. Quitus à la société de gestion
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31.12.2009
4. Commissariat aux comptes
5. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance
6. 7.8.9.10.11.12.13.14.15.16 – Nominations au conseil de surveillance

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale sont les suivants :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 214-76 du Code Monétaire et Financier,

approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2009,

approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,

approuve les comptes annuels au 31 décembre 2009 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 17 959 614 €,

donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

– bénéfice de l'exercice	17 959 614 €
– report à nouveau antérieur	+ 2 479 064 €
soit,	20 438 678 €
décide :	
– de fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés :	- 17 658 920 €
– d'affecter au report à nouveau :	2 779 758 €

Troisième résolution . — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2009 respectivement à 284 367 083 € et à 332 417 447 €.

Quatrième résolution . — L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, nomme la société B&M CONSEILS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Olivier BOURNET, dont le mandat venait à expiration avec la présente assemblée. Le mandat de B&M CONSEILS expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Monsieur Bernard LABOUESSE a été désigné en qualité de commissaire aux comptes suppléant, lors de l'assemblée générale du 24 juin 2009. Nous vous proposons d'harmoniser la durée de son mandat avec celle du commissaire aux comptes titulaire, à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Cinquième résolution . — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, et après consultation du Conseil de Surveillance, fixe à 6 000 € la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de surveillance

Sixième résolution . — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BLICQ.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Septième résolution . — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BONGIOVANNI.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Huitième résolution — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BRONSART.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Neuvième résolution . — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur GENDRONNEAU.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Dixième résolution . — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur HOLO.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Onzième résolution . — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur LEONARD de JUVIGNY.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Douzième résolution . — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur VAY.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Treizième résolution . — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur VANHOUTTE.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Quatorzième résolution . — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AAZ SCI, représentée par Madame BLANCBERT.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Quinzième résolution . — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AVIP, représentée par Monsieur BOULVERT.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Seizième résolution . — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société SNRT, représentée par Monsieur CHUPIN.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

*La Société de Gestion,
PERIAL ASSET MANAGEMENT,
Jean-Christophe ANTOINE,
directeur général délégué.*

1003139